



**CONVENTION DE PARTENARIAT
PROJET URBAIN REGION
Quartiers Centre-ville et Vernes
à GIVORS (69)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°15.00.196 du Conseil régional en date du 6 mars 2015, relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat Région 2015-2020,

Vu la délibération n°1 du Conseil régional en date du 9 février 2017, relative à l'approbation de l'avenant 2016 aux Contrats de Plan Etat/Région Auvergne et Rhône-Alpes,

Vu la délibération n°356 de la Commission permanente régionale en date du 18 mai 2017,

Vu la délibération n° AP-2020-07/06-1-4154 en Assemblée plénière en date des 8 et 9 juillet 2020,

Vu la délibération n°XXXXX de la Commission permanente régionale en date du 24 février 2021,

Vu la délibération n°XXXXX du Conseil ou de la Commission permanente de la Métropole de Lyon en date du XXX,

Vu la délibération n°XX.XXX du Conseil municipal de la Commune de Givors en date du XXXX,

Entre

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, représentée par Monsieur Laurent WAUQUIEZ, Président du Conseil régional, dûment habilité à signer la présente convention par délibération de la Commission permanente du Conseil régional n°XXX du 24 février 2021,

Et

La Métropole de Lyon, représentée par son Président en exercice Monsieur Bruno BERNARD, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération du Conseil de Métropole n° XXX en date du XXX,

Et

La commune de Givors, représentée par Monsieur Mohamed Boudjellaba, Maire dûment habilité(e) à signer la présente convention par délibération du Conseil municipal n°XX.XX du XXXX,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

PRÉAMBULE

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a souhaité inscrire une participation visible et lisible de 180 M€ aux Contrats de Plan Etat Région (CPER) 2015-2020 en matière de Politique de la Ville et de Renouvellement Urbain. Cette participation au « volet urbain » du CPER a été confirmée dans l'avenant 2016 aux contrats de plan Etat/Région Auvergne-Rhône-Alpes voté par la délibération n°1 de l'Assemblée plénière du 9 février 2017

Cet effort, précisé par délibération n° 356 du 18 mai 2017 est à répartir sur 45 contrats de ville, représentant plus de 140 quartiers. Ce sont les niveaux des dysfonctionnements urbains observés dans les quartiers qui détermineront l'intensité de la participation régionale.

En matière de renouvellement urbain, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi de ne pas accompagner les sites retenus comme relevant de priorité nationale, liste établie de manière unilatérale. La Région a décidé de concentrer son intervention sur 34 sites présentant d'importants dysfonctionnements et qui méritent, de son point de vue, une attention particulière. Ce sont les Projets de Renouvellement urbain d'Intérêt Régional (PRIR).

Elle s'est également réservé la possibilité, pour les sites présentant des signes de fragilités, de proposer une contractualisation particulière avec les maîtres d'ouvrages autour d'un projet urbain partagé : Projets Urbains Régionaux (PUR). Une intervention régionale plus ponctuelle pourrait être mobilisée pour répondre à un enjeu urbain prédéterminé via les programmations annuelles des Contrats de ville.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de partenariat entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Givors pour la mise en œuvre du Projet Urbain Régional (PUR) des secteurs Centre-ville et Vernes à Givors (69).

ARTICLE 2 - OBJECTIFS PARTAGES

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Ville de Givors, forts d'une analyse complémentaire et partagée autour des enjeux de renouvellement urbain des quartiers Centre-ville et Vernes s'accordent sur les points suivants :

Givors est un territoire stratégique à l'échelle de l'agglomération lyonnaise. Il est très contraint (infrastructures, risques, ...) mais dispose de nombreux atouts (situation géographique et paysagère, accessibilité, équipements locaux, vie locale dynamique, ...).

Ville moyenne d'environ 20 000 habitants, Givors est en mutation suite à la déprise industrielle et reste un territoire fragile, marqué par une forte précarité. La commune compte 3 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui représentent 8100 habitants soit plus de 42% de la population communale et doit faire face à des difficultés sociales et économiques importantes.

En s'appuyant sur ses atouts, Givors doit poursuivre son développement en se renouvelant sur elle-même afin de renforcer son rayonnement au sein de l'agglomération pour affirmer son rôle de pôle relais métropolitain, de porte sud de la Métropole et de polarité au sein de son bassin de vie. L'un des enjeux pour Givors est aussi de gagner en attractivité en poursuivant l'amélioration de son cadre de vie et de son offre de services aux habitants et aux acteurs économiques.

Avec 3 200 habitants, le **Centre-ville** (OPV et NPNRU d'intérêt régional) accueille près de 16 % de la population givordine. Il est inscrit dans les dispositifs de la politique de la ville depuis 2001. Le Centre-ville concentre de nombreux équipements institutionnels, des commerces et des services. Les places Jean-Jaurès, Camille Vallin et Henri Barbusse marquent le cœur de la cité.

Le Centre-ville a connu d'importantes transformations urbaines, avec la requalification d'espaces publics (places Jean Jaurès, Henri Barbusse, Camille Vallin, de la Liberté, Pasteur, ...) et la construction ou la réhabilitation de nouveaux équipements publics (Maison du Fleuve Rhône, Hôtel des Finances...). La restructuration du secteur entre le cœur du Centre-ville et la gare, avec notamment la recomposition urbaine du secteur Salengro/Zola dans le cadre du PNRU₁, constitue une étape importante pour la redynamisation du Centre-ville.

Cependant, le Centre-ville présente encore des enjeux de mutation importants, liés notamment à la présence de poches d'habitat dégradé et de cœurs d'îlot sous occupés ou peu valorisés.

Le projet d'aménagement sur l'îlot Oussekin, porté par la Métropole de Lyon en partenariat avec la Ville de Givors, s'inscrit dans la continuité d'une stratégie de reconquête des cœurs d'îlots initiée avec la restructuration des îlots Salengro et Zola. Il participera à la requalification générale du Centre-ville par la restructuration des espaces publics pour favoriser des usages qualitatifs (espaces de convivialité, développement du maillage mode doux, ...) et la création d'une nouvelle offre de logements en renouvellement du bâti ancien très dégradé. Ces logements en accession participeront à diversifier l'offre de logement sur le Centre-ville et favoriseront la mixité sociale.

Avec 3 300 habitants, le **quartier des Vernes** se situe à l'extrémité nord de la commune, en marge du tissu urbain et est marqué par une forte topographie. Il s'agit d'un quartier à dominante résidentielle qui compte 1270 logements construits entre 1968 et 1975. Le quartier compte 1 245 logements sociaux, représentant 36,5 % des logements sociaux de la commune, et ses 3 300 habitants représentent environ 17% de la population givordine. La population des Vernes est très fragile, parmi les plus fragiles de la Métropole.

Le quartier s'organise autour d'une polarité (secteur Louise Michel / Duclos) constituée d'un centre commercial et de services et d'une place le long de l'avenue Lénine, axe principal de desserte. Les ensembles de logements, notamment en partie sud et est, sont desservis par des voies qui sinuent pour gérer une topographie très prononcée. Malgré l'impression de densité que présente le quartier du fait de la hauteur du bâti, des potentialités foncières importantes demeurent.

Le quartier des Vernes fait partie des dispositifs *politique de la ville* depuis les années 1990. Ainsi, des actions de renouvellement urbain ont été engagées depuis cette période. La convention PNRU 1 (2007-2013) constitue la dernière intervention lourde sur le quartier. Dans le cadre de sa mise en œuvre, différentes interventions ont pu être réalisées :

- La démolition de 156 logements sur le secteur Duclos ;
- La résidentialisation de la barre Jean Moulin : requalification de la voie de desserte avec implantation de subtainers (tri et ordures ménagères) en pied de bâtiment, sécurisation des cheminements piétons et du stationnement, mise aux normes des accès PMR, requalification et sécurisation des parties communes dans le bâtiment et traitement du talus arrière ;
- La démolition partielle et réhabilitation de l'ouvrage de stationnement en cœur de quartier sur le secteur Duclos, situé à l'arrière du centre commercial et de services, et qui constituait un véritable verrou urbain entre les secteurs Duclos et Louise Michel ;
- L'aménagement des espaces publics autour de cet ouvrage de stationnement (nouvelle trame viaire, réorganisation des voiries existantes et de l'offre de stationnement, espaces de loisirs de proximité).

Ces interventions ont permis une meilleure structuration viaire du quartier ainsi qu'une dédensification de celui-ci. Pour autant, plusieurs objectifs de la convention ANRU n'ont pu être atteints notamment s'agissant de la diversification de l'offre d'habitat. Le processus de renouvellement urbain nécessite aujourd'hui d'être poursuivi, particulièrement au niveau de la centralité du quartier constituée par le centre commercial et de services et ses abords.

ARTICLE 3 – PRESENTATION DU PROJET GLOBAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN

Le projet du centre-ville

Situé au cœur du Centre-ville, en proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et de la gare, l'îlot Oussekin accueilli le Conservatoire - équipement à fort rayonnement - et présente une opportunité de mutabilité significative liée à des délaissés en cœur d'îlot et à l'état dégradé de certaines constructions.

Au regard de sa position centrale, la mutation urbaine de l'îlot Oussekin-Longarini est stratégique pour le devenir du Centre-ville ancien de Givors afin de proposer une nouvelle qualité de vie et de poursuivre son changement d'image. Les rues qui l'entourent présentent également un fort enjeu de requalification et notamment le bâti qui les bordent. L'îlot se situe au cœur d'un périmètre d'intérêt patrimonial inscrit dans le PLU-H dont l'objectif est de préserver les caractéristiques urbaines et bâties du centre-ville historique.

Le secteur se caractérise par les **dysfonctionnements** suivants :

- Des constructions globalement dégradées sur les rues Faure et Longarini, avec une part significative de logements vacants ;
- Des passages étroits, peu nombreux et peu attractifs de la rue vers le cœur d'îlot ;
- Une forte proportion de l'espace public dédié aux voitures et minéralisé (environ 70%) et de nombreuses voitures ventouses qui perturbent son fonctionnement et déqualifient le secteur ;
- Des équipements à mettre en valeur, comme le Conservatoire et la Bourse du travail ;
- Une rue Oussekin peu lisible dans le maillage viaire du Centre-ville.

Au regard de ces dysfonctionnements et des enjeux généraux que présente le Centre-ville, les **orientations** portées par l'opération Oussekin sont :

- Redéfinir et requalifier les rues et passages afin de développer les liens (piétons et/ou véhicules) avec le reste du quartier et d'apporter une meilleure lisibilité au maillage ;
- Ouvrir l'îlot, notamment pour mettre en valeur les équipements publics du secteur ;
- Démolir et reconstruire des logements pour diversifier l'offre d'habitat tout en préservant les volumétries qui participent à l'identité du patrimoine givordin ;
- Rationnaliser les stationnements pour diversifier les usages, notamment de proximité, et retrouver des espaces qualitatifs en cœur d'îlot, en faisant une large place aux modes de déplacements doux et aux espaces végétalisés pour créer un véritable îlot de fraîcheur urbain.

Le projet urbain des Vernes

L'intervention sur le Centre commercial et de services, portée par la Ville de Givors, s'inscrit dans la continuité des projets menés en amont. Il s'agit de poursuivre le processus de renouvellement urbain des Vernes engagé dans le cadre du PRU 1 pour finaliser le confortement de **la centralité** (secteur Duclos). La requalification du centre commercial et de services en est le projet principal à court terme. A moyen terme, il s'agira d'intervenir sur l'espace public (place Charles de Gaulle) pour accompagner cette offre d'équipements et de services requalifiés.

Le bâtiment du Centre commercial et de services s'organise sur 2 niveaux : le rez-de-chaussée qui accueille les commerces et des services publics et un étage partiel qui accueille le centre social et la crèche. Le bâtiment date de 1973 et n'a pas connu de réhabilitation lourde depuis. Il évolue depuis de nombreuses années sur lui-même ce qui a permis de renforcer et renouveler l'offre de commerces et de services, avec notamment une intervention il y a quelques années pour assurer l'accessibilité de l'étage accueillant la crèche et le centre social. Ainsi, outre l'état du bâtiment, la répartition des locaux dans le bâtiment n'est actuellement pas optimale :

- Les commerces, pour partie situés sur la façade latérale, manquent de visibilité ce qui participe à les fragiliser ;
- Les équipements et services publics sont déconnectés entre eux ce qui ne facilite pas leur lisibilité et les synergies ou mutualisations ;
- La crèche, actuellement située en étage, est à l'étroit et ne dispose pas d'un espace extérieur de qualité ;
- Les locaux sont globalement étroits pour leurs occupations actuelles.

Outre la requalification du bâtiment, les objectifs sont les suivants :

- Réimplanter les activités commerciales sur sa partie Est qui présente le linéaire de façades le plus visible depuis le domaine public ;
- Développer les services publics présents sur le site avec :
 - Relocalisation en rez-de-chaussée de la crèche située en étage et augmentation de sa capacité d'accueil pour la porter de 20 à 30 berceaux ;
 - Augmentation des surfaces de plancher dévolues au centre social/centre de loisirs, à la mairie annexe et aux permanences emploi/insertion ;
 - Intégration d'une nouvelle offre de services publics par relocalisation des locaux de la Protection Maternelle et Infantile ;
- Rechercher, pour la partie services publics une mutualisation des fonctions communes : accueil, sanitaires, ...

La requalification du pôle commercial et de services constitue un enjeu fort pour le quartier et la vie quotidienne de ses habitants. Elle est essentielle et doit permettre d'insuffler une ambiance propice au bien vivre ensemble au cœur du quartier. L'intervention sur le bâtiment et ses abords doit permettre de conforter l'offre de services de proximité et le statut de centralité de ce cœur de quartier.

L'étude de requalification du Centre Commercial et de Services conduite par la commune a bénéficié d'un financement de la Caisse des dépôts et consignations au titre du protocole de préfiguration du NPNRU approuvé par le Conseil de la Métropole dans sa séance du 19 septembre 2019, puis signé par les partenaires.

ARTICLE 4 – DESCRIPTION DES OPERATIONS COMPOSANT LE PROJET URBAIN

Opération A : Centre-Ville - Projet d'aménagement de l'îlot Oussekiné

Description du projet

Le projet comprend deux volets : la requalification des espaces publics et la construction de nouveaux logements (démolition préalable d'habitat dégradé).

Le programme des espaces publics prévoit :

- La requalification de la rue Oussekiné, traitée en zone de rencontre pour une intégration des usagers modes actifs dans son profil.

- La création d'un large espace public végétalisé multi-usages, connectant les rues Faure et Simon
- La requalification de la rue Charles Simon (réseau et reprise des matériaux de surface)
- La création de cheminements Est/Ouest et Nord/Sud assurant l'ouverture de l'îlot sur le reste du centre-ville.
- La rationalisation et la requalification des stationnements (maintient d'environ 100 places sur le périmètre).

Plan de financement – bilan prévisionnel

<i>Dépenses</i>	<i>Montant TTC</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant TTC</i>
Etudes et honoraires	485 000 €	Cessions de charges foncières	2 100 000 €
Acquisitions foncières	3 800 000 €	Participation de la ville aux équipements	156 500 €
Travaux préparatoires (dépollution et démolition)	4 350 000 €	Subvention Etat (DSIL)	1 317 273 €
Travaux d'aménagement	2 650 000 €	Subvention attendue de la Région	1 400 000 €
Frais divers (communication, MO, révision de prix, GPA, ...)	433 000 €	Prise en charge du déficit de l'opération (90% Métropole de Lyon et 10% Ville)	6 739 227 €
Total des dépenses	11 713 000 €	Total des recettes	11 713 000 €

Calendrier prévisionnel

Le projet se compose d'une seule opération d'aménagement de l'ensemble de l'îlot. Ce projet s'organise en plusieurs phases :

- Acquisitions foncières ;
- Etudes et travaux d'aménagement des espaces publics ;
- Démolition du bâti dégradé ;
- Commercialisation des lots à bâtir et construction par les opérateurs.

Le phasage des travaux d'aménagement s'organise en 2 phases :

1ere phase de travaux :

- juillet 2020 à janvier 2021 : travaux d'assainissement de la rue Charles Simon
- avril 2021 à décembre 2021 : travaux de voirie de la rue Charles Simon

2eme phase de travaux après procédure d'expropriation :

- Janvier 2022 à juin 2022 : travaux de démolition des constructions existantes
- juin 2022 à mars 2024 : travaux espaces publics cœur d'îlot Oussekin
- janvier 2023 à décembre 2024 : construction des opérations de logements

La commercialisation des lots à bâtir et les constructions de logements sont envisagées de 2022 à 2024.

Opération B : Vernes - Projet de restructuration du Centre Commercial et de Services**Description du projet**

Le projet consiste en une restructuration et une réhabilitation complète du bâtiment afin de permettre la réorganisation des fonctions qui l'occupent actuellement. Ce bâtiment, d'environ 1800m² accueille des activités commerciales et de services publics, dont notamment :

- Une pharmacie
- Une boulangerie
- Un bureau de tabac
- Un restaurant
- Une auto-école
- Un centre social et centre de loisirs
- Une crèche
- Le local partenarial Vern'Emploi, antenne dédiée à l'emploi et l'insertion
- La mairie annexe

Les activités commerciales, actuellement disséminées au rdc du bâtiment seront regroupées sur sa façade Est, donnant sur l'avenue Lénine, axe structurant du quartier. Chaque cellule bénéficiera d'une surface plus importante pour mieux répondre aux besoins des activités commerciales considérées

Par ailleurs, les équipements publics seront requalifiés et redimensionnés, avec notamment :

- L'implantation de la crèche en rdc pour permettre de disposer d'un espace extérieur plus généreux et qualitatif, et augmenter sa capacité d'accueil de 20 à 30 berceaux
- L'organisation d'un pôle service public, permettant un accès unique aux différentes fonctions (mairie annexe, Vern'Emploi, locaux de la PMI – intégrant le bâtiment dans le cadre de l'opération – et le centre social) et mutualisant différents usages (accueil, sanitaires, locaux du personnel)
- Le centre social et centre de loisirs qui occupera la totalité de l'étage partiel (partagé à l'heure actuelle avec la crèche) pour leur permettre de disposer de locaux plus généreux et qualitatifs pour l'exercice de leurs activités

Dans le cadre des travaux, l'ensemble des locaux seront requalifiés et mis aux normes (techniques, incendie, accessibilité), leur performance thermique sera largement améliorée, en respectant la réglementation thermique 2012, et l'ensemble des façades du bâtiment (compris étanchéité en 5^e façade) fera l'objet d'une réfection complète.

Plan de financement – bilan prévisionnel

<i>Dépenses</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Recettes</i>	<i>Montant HT</i>
Etudes et honoraires	395 497 €	Participation de l'Etat au titre de la DPV	209 238 €
Travaux	3 303 800 €	Participation attendue de la CAF	270 000 €
		Subvention attendue de la Région	2 400 000 €
		Financement par la commune	820 059 €
Total des dépenses	3 699 297 € HT soit 4 439 156,40€ TTC	Total des recettes	3 699 297 €

Calendrier prévisionnel

- Obtention du permis de construire : octobre 2020
- consultation des entreprises : automne 2020
- démarrage travaux : mars 2021
- fin des travaux : fin 2022

L'opération de déroulera en plusieurs phases du fait du maintien dans les locaux des fonctions actuelles.

ARTICLE 5 - ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTENAIRES

5.1 Engagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage à soutenir la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain de Givors (69) sur les quartiers du Centre-Ville et des Vernes, pour un montant maximal de subvention de 3 800 000 €.

L'aide régionale se décompose de la manière suivante :

- 1 400 000 € pour soutenir l'aménagement des espaces publics,
- 2 400 000 € pour soutenir l'amélioration des équipements du quartier

Les dossiers de demande de subvention seront présentés en Commission permanente.

La date butoir d'engagement des subventions régionales initialement fixée au 31/12/2020, date de fin du Contrat de Plan Etat/Région, a été prolongée au 30/06/2021 par délibération des 8 et 9 juillet 2020 dans le cadre du plan de relance.

5.2 Engagement de la Métropole de Lyon

La Métropole s'engage à mettre en œuvre l'opération d'aménagement de l'îlot Oussékine au Centre-ville de Givors (69) en prenant en charge le déficit de l'opération à hauteur de 90%.

5.3 Engagement de la Ville de Givors

La Ville s'engage à soutenir la mise en œuvre de l'opération d'aménagement de l'îlot Oussékine au Centre-ville de Givors (69) en participant financièrement aux équipements de la zone relevant de sa compétence pour un montant prévisionnel de 156 500 € et en participant à la prise en charge du déficit de l'opération à hauteur de 10%.

La Ville s'engage également à prendre en charge le coût de l'opération de requalification du Centre Commercial et de services (après déduction des subventions et participations), soit un montant prévisionnel de 820 059 € HT, soit 984 070,80 € TTC.

ARTICLE 6 : MODALITES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES FINANCIERES

Les modalités de financement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont précisées par la délibération n°356 du conseil régional du 18 mai 2017 et par son règlement budgétaire et financier adopté en assemblée plénière du 27 juin 2019.

Au-delà de l'engagement global de la Région pris dans cette convention, chaque opération cofinancée par la Région sera présentée au vote des élus régionaux en Commission permanente. Un

arrêté ou une convention attributive de subvention sera ensuite envoyé aux maîtres d'ouvrage précisant les modalités de versement des aides régionales.

ARTICLE 7 : GOUVERNANCE - EVALUATION

Le porteur du projet a en charge une double mission l'exécution opérationnelle du projet et une mission d'animation des partenaires autour du projet urbain.

En ce qui concerne la mise en œuvre de ce projet urbain, le porteur s'engage à mettre à disposition les moyens d'ingénierie nécessaires à une bonne exécution du programme et s'appuyer sur une équipe opérationnelle dédiée facilitant le déroulement des opérations.

Le porteur du projet définira également un mode de gouvernance et de pilotage associant étroitement la Région. L'élu référent, nommé par le Président, sera l'interlocuteur privilégié des partenaires pour la mise en œuvre de l'accompagnement régional prévu pour ce dossier.

La Région sera associée aux temps forts de la vie des projets et informée régulièrement de l'avancement des projets et de leur réalisation.

Un point d'étape à mi-parcours de la convention sera réalisé. A l'issue, des ajustements aux programmes initiaux pourront être proposés.

ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION, MODIFICATION ET RESILIATION

8.1 Durée

La présente convention est conclue à compter de sa signature et prendra fin au 30/06/2021. A cette date, l'ensemble des opérations programmées (et les participations régionales afférentes) devra avoir fait l'objet d'une présentation en Commission permanente.

8.2 Avenant

Toute modification du contenu de la présente convention s'effectuera par avenant délibéré dans les mêmes conditions que la présente et signé par l'ensemble des parties.

8.3 Résiliation

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure. La convention pourra, avant son expiration, être résiliée de plein droit par la Région Auvergne- Rhône-Alpes par notification écrite, en cas de force majeure ou pour tout motif d'intérêt général.

8.4 Règlement des litiges

En cas de litige, pouvant résulter tant de l'interprétation des termes de la présente convention que de son exécution, un accord amiable sera prioritairement recherché. En cas d'échec, le tribunal compétent sera le tribunal administratif de Lyon.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1 Clauses particulières

Sur le sujet de l'emploi, la Région veillera à ce que les collectivités et autres maîtres d'ouvrages financés dans le cadre des Projets Urbains Régionaux s'engagent à faire travailler, dans la mesure de ce que prévoient les textes actuels, en priorité des entreprises régionales, dans des conditions garantissant la sécurité des chantiers (formation et information des travailleurs sur les règles de sécurité, vérification de leur compréhension et appui linguistique si nécessaire, ...). La Région s'attachera également à la mise en œuvre dans ces marchés de clauses d'insertion en faveur des publics en difficulté et au respect des règles applicables en matière d'égalité femmes/hommes.

9.2 Communication

Le(s) bénéficiaire(s) de subventions régionales a(ont) l'obligation de communiquer sur l'existence du financement régional auprès des bénéficiaires finaux et auprès du grand public. Cette obligation de publicité est indispensable pour faire connaître l'implication en proximité de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans la vie quotidienne des habitants. Le(s) porteur(s) de projets doit(vent) donc lui réserver une attention accrue.

L'aide financière régionale doit ainsi être mentionnée selon les modalités qui seront précisées dans les actes attributifs, notamment l'affichage du logotype de la Région.

Le respect de cette obligation devra être justifié, la Région se réservant le droit de contrôle en cours du projet ou a posteriori. Le non respect de cette obligation pourra suspendre le versement de la subvention.

Fait à, le.....

Le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes
Laurent WAUQUIEZ

Le Président de la Métropole de Lyon,
Bruno BERNARD

Le Maire de la Commune de Givors,
Mohamed Boudjellaba